

Il est temps que la monarchie passe au 21^e siècle

Monarchie ne rime pas avec démocratie. La N-VA est un parti républicain. La plus haute fonction – celle de chef d'État – doit être ouverte à tous. Mais en tant que démocrates, nous acceptons qu'une majorité de la population aujourd'hui ne soit pas favorable à une république. En Flandre émerge un consensus quant au fait que le roi ne doit plus exercer de rôle politique. La N-VA prône une monarchie purement protocolaire et tient à prendre l'initiative en ce sens. L'accession au trône du roi Philippe tombe à point nommé.

Financement de la famille royale

Tout d'abord, la N-VA plaide pour un financement transparent de la famille royale. Lors de l'entrée en fonction du roi Philippe, la Chambre votera une nouvelle liste civile, le budget de la famille royale. Nous souhaitons que cette liste couvre l'ensemble des frais. Actuellement, la famille royale utilise les budgets, entre autres, de la Défense, des Affaires étrangères et des Affaires intérieures, des départements qui rencontrent déjà des difficultés financières et qui pourraient utiliser à meilleur escient les ressources limitées dont ils disposent. Deuxièmement, il faut mettre un terme aux avantages fiscaux accordés aux membres de la famille royale. Le cabinet restreint a annoncé que le roi payerait des impôts, ce qui constitue une avancée positive : cela signifie la fin du régime de faveur en ce qui concerne la TVA et les accises. Mais les membres de la famille royale continuent d'être exemptés d'impôts sur les personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale. Enfin, il faut réduire les dotations des membres de la famille royale qui ne sont pas dans l'ordre de succession au trône. Ils doivent subvenir à leurs propres besoins, comme c'est le cas dans d'autres familles royales européennes.

Rôle du roi lors de la formation du gouvernement

Une deuxième réforme concerne le rôle du souverain dans la formation du gouvernement fédéral. Le roi désigne un informateur et un formateur et exerce de ce fait un rôle décisif dans la coalition. Le président de la Chambre peut assumer cette mission moyennant une simple modification du règlement de la Chambre. C'est le cas aux Pays-Bas également depuis deux ans.

Adaptation de la Constitution

Le rôle du roi au niveau législatif appartient au passé. Selon la Constitution, le roi signe les lois et les promulgue. Au niveau flamand, c'est le président du parlement qui assume cette fonction. Nous plaidons pour que cette logique soit étendue à l'échelon fédéral. La N-VA souhaite également que les ministres prêtent serment devant le président de la Chambre. Les ministres sont au service de la population, pas du roi.

Selon la Constitution toujours, le roi définit les relations internationales. Mais la réforme de l'État de 1993 a accordé d'importantes compétences en matière de politique étrangère aux entités fédérées. Par ailleurs, l'intégration européenne a transféré d'importants pouvoirs au niveau supranational. De plus, c'est toujours le roi qui bat monnaie, alors que cette tâche a été intégralement reprise par la BCE depuis l'arrivée de l'euro. Une adaptation de la Constitution à la réalité d'aujourd'hui s'impose.

Politique du personnel du palais

Actuellement, le chef de cabinet est recruté par le roi en personne, sans aucun contrôle du gouvernement ou du parlement. Pourtant, le chef de cabinet est une personne très influente qui dispose de pouvoirs politiques. Selon la N-VA, le chef de cabinet doit être nommé par le premier ministre et être ensuite entendu en commission de l'Intérieur de la Chambre. Par la suite, il est aussi responsable devant le gouvernement.

Toutes les monarchies d'Europe ont évolué ou évoluent vers un rôle protocolaire. Seule la monarchie belge date toujours de l'Ancien Régime avec un roi pour acteur politique. La N-VA est disposée à ouvrir la voie pour modifier en profondeur le rôle de la monarchie.